



Ordre du jour de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 28 octobre 2024
à 19h00, au 41 avenue Caron (bibliothèque), Saint-Basile

1. Présence et quorum
 2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
 3. Procès-verbal
 4. Trésorerie
 - 4.1. @Adoption du règlement abrogeant le règlement numéro 10-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile
 - 4.2. Adoption du budget 2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 - 4.3. Participation au souper spaghetti bénéfique organisé par les Chevaliers de Colomb
 5. Période de questions •
 6. Correspondance
 7. Loisirs
 - 7.1. Adoption de la politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
 8. Urbanisme
 9. Projets
 - 9.1. Refus du droit de rachat lot 6 518 734
 - 9.2. Délai supplémentaire de construction lots 6 518 734 et 6 518 735
 10. Service incendie
 11. Hygiène du milieu
 12. Travaux publics
 - 12.1. Octroi du contrat pour le rechargement de gravier
 13. Direction générale
 14. Varia
 15. Levée de la séance
- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
 - Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
 - À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.